



COMMUNIQUE DE PRESSE

Etudes de médecine

**« Malgré le tsunami d'inscriptions,
le Parlement n'a été saisi d'aucun projet de décret »**

Lundi 12 décembre 2011

Lors des discussions budgétaires de ce lundi 12 décembre en Commission de l'Enseignement supérieur, les Députés MR Jacques BROTCHE et Sybille de COSTER-BAUCHAU n'ont pu que déplorer, une fois de plus, le manque d'anticipation – voire de volontarisme – du Ministre Jean-Claude Marcourt (PS).

« En effet, en juillet, le Ministre de l'Enseignement supérieur se répandait dans la presse, annonçant qu'il allait « mettre le turbo »... Or, nous voici en décembre, et le Parlement n'a été saisi d'aucun texte pour aucune des problématiques en Enseignement supérieur. Rien pour le décret Paysage, rien pour la participation et, surtout, rien encore pour la situation en 1^{ère} bac médecine ! Force est de constater que le turbo de M. le Ministre est sérieusement grippé », regrettent les Députés MR.

Déjà l'an dernier, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dû débloquer une enveloppe de 3 millions d'euros pour tenter d'endiguer le tsunami d'inscriptions en médecine. Une enveloppe qui s'est rapidement révélée insuffisante et, cette année, ces 3 millions sont certes reconduits, mais pas revus à la hausse. Or, cette somme devra cette fois être répartie entre les étudiants de 1^{ère} bac, mais aussi de 2^{ème} bac.

Pour le Groupe MR, il est plus que temps d'agir ! Sachant que même si le Ministre dégageait une solution aujourd'hui, une entrée en vigueur ne serait envisageable qu'en septembre 2013... Bref, le Gouvernement est déjà en retard.

« Le Ministre plaide pour ouvrir les vannes des quotas Inami, mais il déclarait également en juillet dernier que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pouvait former au mieux que 400 à 500 médecins par an pour garantir tous les critères de qualité. Un paradoxe dans le langage certes, mais qui ne doit pas justifier l'inaction du Ministre », soulignent encore **Jacques BROTCHE** et **Sybille de COSTER-BAUCHAU**.



Contact Presse : Johanne Moyart. Site Internet : www.mr-pcf.be

Tél. : 02/28.28.677 - GSM : 0477/506.567 - Courriel : j.moyart@mr-pcf.be